



Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean Sea and contiguous Atlantic area,
concluded under the auspices of the Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS)

Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente, conclu
sous l'égide de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS)



Septième Réunions des Parties à l'ACCOBAMS

Istanbul, République de Turquie, 5 - 8 novembre 2019

24/10/2019

Français

Original : Anglais

ACCOBAMS-MOP7/2019/Doc 12

RAPPORT DU PRESIDENT DU COMITE SCIENTIFIQUE ET RECOMMANDATIONS

*Les participants sont invités à se munir de cet exemplaire pour la Réunion.
Ce document sera disponible uniquement en format numérique durant la Réunion.*

RAPPORT DU PRESIDENT DU COMITE SCIENTIFIQUE ET RECOMMANDATIONS

(Depuis la Sixième Réunion des Parties à l'ACCOBAMS)

Au cours du triennat 2017-2019, le Comité Scientifique de l'ACCOBAMS était composé de :

- 2 experts désignés par la CIESM : Ayaka Amaha OZTÜRK et Aviad SCHENIN
- 3 experts désignés par l'UICN : Ibrahim BEN AMER, Léa DAVID et Simone PANIGADA
- 1 expert nommé par la CBI : Greg DONOVAN
- 1 expert nommé par l'ECS : Joan GONZALVO
- 1 expert nommé par la CMS : Giuseppe NOTARBARTOLO DI SCIARA
- 4 Représentants Régionaux : Vincent RIDOUX, Hédia EL HILLI, Vasilios PETROPOULOS et Romulus-Marian PAIU

Le nouveau Comité Scientifique a élu, lors de sa 1^{ère} Réunion :

- Un Président – Simone Panigada
- Un vice-Président – Ayaka Amaha OZTÜRK
- Quatre « task managers » (choisis en fonction du programme de travail de l'ACCOBAMS et des priorités de conservation)

Chaque « task manager » est assisté par un groupe de collègues et travaille principalement par email.

Les « task managers » nommés pour le triennat actuel (2017-2019) sont :

- Interactions avec les pêches : Ayaka Amaha OZTÜRK
- Plans de Conservation et de Gestion des Espèces : Greg DONOVAN
- Functional Stranding Networks and Responses to Emergency Situations: Aviad SCHENIN
- Aires Protégées pour les Cétacés : Léa DAVID

Deux réunions du Comité Scientifique ont eu lieu au cours de ce triennat :

- 11^{ème} Réunion du Comité Scientifique (Monaco, 7-9 février 2017)
- 12^{ème} Réunion du Comité Scientifique (Monaco, 5-8 novembre 2018)

Au cours de la 12^{ème} Réunion du Comité scientifique, 8 Recommandations ont été approuvées par les membres. Ces recommandations sont présentées en [Annexe 1](#).

À plusieurs reprises, le Comité Scientifique a envisagé des collaborations et des synergies pour renforcer les efforts de conservation et d'atténuation au niveau de l'ACCOBAMS.

GESTION DE L'ACCORD (MA)	4
INFORMATION ET COMMUNICATION	4
Etablir une communication régulière	4
IMPLICATION DE TOUS LES ACTEURS CLES	5
Renforcer l'implication de tous les acteurs clés dans le cadre des activités de l'ACCOBAMS.....	5
ASSURER DES FINANCEMENTS APPROPRIÉS NOTAMMENT POUR LES ACTIVITÉS DE CONSERVATION DES CÉTACÉS	6
Nouvelles possibilités de financement.....	6
MISE EN OEUVRE ET RESPECT DES DISPOSITIONS DE L'ACCOBAMS	7
Accroître le degré de mise en œuvre et de respect des Résolutions de l'ACCOBAMS.....	7
Renforcer le suivi des progrès accomplis.....	7
EXTENSION DE L'ACCOBAMS	7
Assurer la mise en œuvre des normes de l'ACCOBAMS en matière de conservation des cétacés dans les zones adjacentes	7
ACTIONS DE CONSERVATION (CA)	8
AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES CÉTACÉS	8
Estimation des populations de cétacés et distribution.....	8
Structure des populations.....	9
Suivi de l'état des cétacés	9
RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)	11
Interactions avec les pêcheries	11
Bruit d'origine anthropique	12
Collisions avec les navires	14
Observation des cétacés	15
Débris Marins.....	17
Changement climatique	17
Plans de conservation des espèces.....	18
Questions liées à la captivité.....	19
Pollution chimique et biologique	20
RENFORCER LA SENSIBILISATION DU PUBLIC POUR LES CETACES	20
Sensibilisation du public.....	20
AMELIORER LES CAPACITES DES ORGANISATIONS ET DES EXPERTS NATIONAUX	22
Réseaux d'échouages fonctionnels et réponses aux situations d'urgence.....	22
Capacité à utiliser la photo identification des cétacés et à entreprendre des prospections aériennes.....	23
Renforcement des capacités sur d'autres questions concernant la conservation des cétacés.....	23
Conservation des cétacés et programmes d'études supérieures.....	24
AMELIORER L'EFFICACITE DE LA CONSERVATION DES HABITATS CRITIQUES DES CETACES	25
Aires protégées pour les cétacés	25

GESTION DE L'ACCORD (MA)

MA 1	INFORMATION ET COMMUNICATION		
MA 1 a	Etablir une communication régulière		
Résolutions Pertinentes : -			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation ¹
1- Maintenir une communication régulière pour informer des activités en cours, des possibilités de coopération, des appels à propositions pour des projets et toute autre information pertinente	Liste de diffusion par email active (échange régulier de l'information) Informations nouvelles et mises à jour dans NETCCOBAMS		
2- Maintenir et mettre à jour régulièrement NETCCOBAMS , y compris les informations relatives aux experts et les scientifiques qui opèrent dans la région pour la conservation des cétacés	Lien avec le prototype « BSIS » (Black Sea information system)		
3- Poursuivre l'organisation d' ateliers régionaux avec la participation des représentants des Pays Parties et de représentants du Comité Scientifique	Ateliers régionaux organisés en 2018		
4- Continuer à organiser des Conférences biennales pour les Pays du Sud de la Méditerranée	Conférence biennale organisée en 2017		
5- Mettre à jour régulièrement le site internet de l'ACCOBAMS , et les bulletins FINS / les lier avec les bulletins de la mer Noire	Informations nouvelles et précises, disponibles sur le site internet Bulletins FINS régulièrement publiés		

¹ Réalisé, En cours de réalisation, Non Réalisé, Non pertinent

MA 2	IMPLICATION DE TOUS LES ACTEURS CLES		
MA 2 a	Renforcer l'implication de tous les acteurs clés dans le cadre des activités de l'ACCOBAMS		
Résolutions Pertinentes : 2.2/ 2.30 / 3.8 / 4.8/ 4.20/ 6.11/ 6.12			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
<p>1- Renforcer les Partenariats existants: la CIESM, l'UICN, la CGPM, l'OMI, la CMS et les Accords pertinents de la CMS tels que l'ASCOBANS, la Convention de Barcelone, le CAR/ASP, la Commission pour la mer Noire, la CBI, la Stratégie sur la Biodiversité de l'UE, les stratégies pour le milieu marin dans la zone de l'ACCOBAMS (DCSMM²), la Stratégie de la CBD, le PAS BIO, l'ECS, l'Accord Pelagos, les ONG internationales, régionales et locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités / Projets conjoints avec les organisations pertinentes • Groupes de travail conjoints sur des problématiques particulières • Réunions régulières des Secrétariats pertinents • Activités de conservation des cétacés prises en compte dans tous les documents stratégiques régionaux, comme dans le rapport sur l'état environnemental de mer Noire • Communication /réunions régulières avec les représentants des ONG internationales • Participation au processus d'élaboration intégrale du Document d'accompagnement du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 	<p>Participation à des réunions et à des conférences présentant l'ACCOBAMS et des projets connexes.</p> <p>Atelier conjoint de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS sur l'harmonisation des meilleures pratiques en matière de nécropsie de cétacés et de développement de cadres de diagnostic a eu lieu à Padoue, en Italie, les 24 et 26 juin 2019.</p>	
<p>2- Renforcer la participation de tous les Pays riverains :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'adhésion de tous les Etats riverains de l'Accord • Développer des activités avec les Pays non-Parties 	<p>Tous les Pays riverains sont Parties à l'ACCOBAMS</p>		<p>Non Pertinent pour le Comité Scientifique</p>

² DCSMM= Directive Cadre "Stratégie pour le Milieu Marin" de l'UE

3- Etablir une collaboration officielle avec l'UE, conjointement avec ASCOBANS et, si faisable, avec une assistance de la part de la CMS	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux forums et Réunions pertinentes • Contribution à la détermination et au suivi du BEE (DCSMM) et à l'état de conservation favorable (DH) 		Non Pertinent pour le Comité Scientifique
4- Etablir / renforcer les collaborations avec l'OTAN-NURC, OGP, la CIEM et OSPAR	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux forums et Réunions pertinentes • Activités conjointes 		Non Pertinent pour le Comité Scientifique
5- Établir des liens avec d'autres organisations compétentes (EBA, OMT, ...)			Non Pertinent pour le Comité Scientifique
6- Organiser un atelier des Partenaires	Renforcement des synergies entre les Partenaires et harmonisation des activités		Non Pertinent pour le Comité Scientifique

MA 3	ASSURER DES FINANCEMENTS APPROPRIÉS NOTAMMENT POUR LES ACTIVITÉS DE CONSERVATION DES CÉTACÉS		
MA 3 a	Nouvelles possibilités de financement		
Résolutions Pertinentes : 1.7/ 3.6/ 5.16/5.5			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Développer une stratégie de financement	Stratégie de financement en particulier pour les projets conjoints		Non Pertinent pour le Comité Scientifique
2 – Lancer un appel à propositions pour des projets financés par le Fonds Additionnel de Conservation (FAC)	Activités de conservation mises en œuvre grâce à des projets financés par le FAC		
3- Encourager le développement ou développer des projets multilatéraux/transfrontaliers	Les propositions de projets sont préparées avec l'aide des organes de l'ACCOBAMS		

MA 4	MISE EN OEUVRE ET RESPECT DES DISPOSITIONS DE L'ACCOBAMS		
MA 4 a	Accroître le degré de mise en œuvre et de respect des Résolutions de l'ACCOBAMS Renforcer le suivi des progrès accomplis		
Résolutions Pertinentes : 5.4 / 6.8			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Evaluer l'efficacité de la Stratégie de l'ACCOBAMS (incluant l'évaluation du Programme de Travail et du niveau de la mise en œuvre par les Parties des Résolutions comme base pour établir le Programme de Travail du nouveau triennat)	L'évaluation à mi-parcours de l'efficacité de la Stratégie de l'ACCOBAMS (y compris l'évaluation du Programme de Travail et l'évaluation de la mise en œuvre de l'ACCOBAMS par les Parties)		
2- Proposer des mesures correctives en cas de non-respect des Résolutions de l'ACCOBAMS et d'infractions	Proposition de mesures correctives		

MA 5	EXTENSION DE L'ACCOBAMS		
MA 5 a	Assurer la mise en œuvre des normes de l'ACCOBAMS en matière de conservation des cétacés dans les zones adjacentes		
Résolutions Pertinentes: A/4.1			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Encourager la ratification par les Pays Parties de l'amendement existant concernant l'extension de la zone de l'Accord en Atlantique	L'Amendement est entré en vigueur		

ACTIONS DE CONSERVATION (CA)

CA 1	AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES CÉTACÉS		
CA 1 a	Estimation des populations de cétacés et distribution		
Résolutions Pertinentes : 5.9 / 6.13			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation ³
1- Entreprendre un suivi exhaustif (survey) de l'abondance et de la distribution des cétacés en mer Méditerranée et en mer Noire (basé sur le survey de 2013 et les conclusions du rapport final à la DG MARE, en 2014) en utilisant la méthode la plus appropriée	Distribution et abondance des cétacés dans les différentes parties de mer Méditerranée et en mer Noire, basée sur les résultats du survey.	Se référer à l'Événement Spécial dédié à l'ASI.	Collecte des données terminée, analyse en cours.

³ Réalisé, Partiellement Réalisé / en cours de réalisation, Non Réalisé, Non pertinent

CA 1	AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES CÉTACÉS		
CA 1 b	Structure des populations		
Résolutions Pertinentes: : 2.10/ 2.11/ 3.9/ 4.18/ 6.14			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Identifier les populations isolées et améliorer la description de la population de plusieurs espèces	Caractérisation des sous-populations de Méditerranée, d'Atlantique et / ou de mer Noire Identification des populations isolées Echanges d'échantillons facilités pour des analyses conjointes		En cours de réalisation
2- Étudier et mettre en œuvre de modalités pour une meilleure collaboration entre les banques de tissus et les Pays afin de faciliter les échanges d'échantillons pour des analyses conjointes		Cet aspect sera abordé lors de la préparation des Plans de Gestion de Conservation (CMP) spécifiques à chaque espèce.	
3-Afin de faciliter les échanges d'échantillons, une liste des banques de tissus enregistrées auprès du Secrétariat de la CITES devrait être mise à disposition			

CA 1	AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES CÉTACÉS		
CA 1 c	Suivi de l'état des cétacés		
Résolutions Pertinentes: 2.22/ 3.19 / 6.15			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Suivre les tendances de mortalité et les cas d'animaux blessés en raison d'activités humaines (comme les collisions, les prises accidentelles, la pollution, les épidémies) en utilisant les outils existants (tel que MEDACES, la base de données de la CBI sur les collisions,...)	Rapport sur les tendances de mortalité	La base de données de la CBI est constamment suivie et complétée. MEDACES est disponible pour ceux qui souhaitent l'utiliser	En cours de réalisation

<p>2- Evaluer l'état de menace selon l'UICN des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS et le mettre à jour régulièrement, et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir des informations pour évaluer les espèces ayant le statut "Données insuffisantes » • Évaluer les espèces de la région qui n'ont pas été évaluées auparavant (par exemple, le <i>Steno Bredanensis</i>) • Considérer les orques dans la zone de l'Accord 	<p>Evaluation de l'état de menace selon l'UICN des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS</p> <p>Mises à jour disponibles sur le site Internet de l'UICN et de l'ACCOBAMS</p>	<p>Grâce aux résultats de l'ASI, le statut de l'UICN pour les cétacés de Méditerranée et de la Mer Noire sera réévalué et une nouvelle évaluation sera effectuée pour les espèces qui en ont besoin. Une réunion préliminaire est prévue lors de la conférence WMMC à Barcelone en décembre 2019, après la présentation des résultats de l'ASI.</p> <p>En 2018, un processus d'évaluation de la sous-population d'orques du détroit de Gibraltar a été lancé en vue de sa soumission à la Liste rouge de l'UICN pour la Méditerranée.</p> <p>Le document d'évaluation a été présenté au 12^{ème} Comité Scientifique d'ACCOBAMS pour examen avant d'être soumis au Service d'information sur les espèces (SIS) de l'UICN en août 2019.</p>	<p>En cours de réalisation</p>
<p>3- Préparer des livres rouges pour les cétacés de la zone de l'ACCOBAMS et communiquer avec l'Union Européenne, Se coordonner avec le Livre Rouge de mer Noire</p>	<p>Préparation de Livres Rouge des cétacés</p>	<p>À aborder lors du prochain triennat</p>	

CA 2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)		
CA 2 a	Interactions avec les pêcheries		
Résolutions Pertinentes: 2.13/ 2.21/ 2.25/ 3.13/ 4.9 / 6.16			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Evaluer la prise accidentelle et l'impact de la déprédation des cétacés et proposer des mesures d'atténuation à travers le projet conjoint ACCOBAMS/CGPM	Obtenir des données sur les prises accidentelles de cétacés et les impacts de la déprédation dans les zones pilotes de la Méditerranée et des eaux Atlantiques adjacentes ainsi que sur les mesures d'atténuation Contribution à la DCRF de la CGPM	Projets financés par MAVA	En cours de réalisation
2- Evaluer les niveaux de prises accidentelles dans la zone de l'Accord, en relation avec la CGPM et l'UE	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir des données sur les niveaux de prises accidentelles • Contribuer à la DCRF de la CGPM • Contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'UE 	Projets financés par MAVA	En cours de réalisation
3- Etudier la possibilité d'établir des connexions avec le système de rapportage sur les prises accidentelles de l'UE	Contribution à la mise en œuvre de la politique de l'UE	Un représentant de l'ACCOBAMS ('task manager') a participé aux réunions sur la réglementation de l'UE concernant les prises accidentelles, qui inclut le système de rapportage de l'UE.	En cours de réalisation
4- Rechercher les opportunités de financement pour pouvoir aborder les impacts des interactions entre les pêches et les cétacés en mer Noire à travers l'identification de mesures d'atténuation et la préparation d'une stratégie pour la réduction des prises accidentelles de cétacés.	Améliorer la connaissance sur l'interaction des pêches avec les cétacés de mer Noire (Coordonner avec le rapport de mise en œuvre du plan d'action stratégique – RMOPAS) Contribution à la DCRF de la CGPM DCRF	CeNoBS, un projet concernant les cétacés de la mer Noire, a commencé à examiner la situation des prises accidentelles dans la mer Noire.	En cours de réalisation
5- Élaborer un groupe de travail conjoint avec ASCOBANS sur les prises accidentelles et étudier les possibilités d'établir un lien entre cette activité et la « Bycatch Initiative » établie dans le cadre de la CBI	Groupe de travail conjoint avec ASCOBANS sur les prises accidentelles	Les Termes de Références ont été préparées et acceptées. Le dialogue a été lancé concernant l'atelier conjoint.	En cours de réalisation

CA 2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)		
CA 2 b	Bruit d'origine anthropique		
Résolutions Pertinentes: 2.16 / 3.10/ 4.17/ 5.15 / 6.17 /6.18			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Poursuivre l'identification des hotspots d'interaction bruit/cétacés liés aux activités anthropiques dans la zone de l'ACCOBAMS	Vue d'ensemble des « hotspots » de bruit (Phase II III)		En cours de réalisation
2- Suivre toutes les activités incluant une composante bruit dans la région, à travers le développement d'une base de données commune ACCOBAMS	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan (s) des activités approuvées incluant une composante bruit impulsif • Bases de données nationales de bruit • Base de données ACCOBAMS commune 	Projets QuietMed et QuietMed2 financés par l'UE (participation de quelques membres du Groupe de Travail conjoint sur le Bruit CMS / ACCOBAMS / ASCOBANS (JNWG))	En cours de réalisation
3- Développer un projet régional visant à mettre en place un suivi du bruit sous-marin, en particulier dans les habitats critiques et les hotspots d'interactions	Projet régional	Projets QuietMed et QuietMed2 financés par l'UE (participation de quelques membres du JNWG)	En cours de réalisation
4- Développer et mettre à jour des Lignes Directrices plus détaillées pour atténuer les impacts du bruit anthropique (en utilisant les Lignes Directrices existantes de la Res 4.17) et mettre à jour le guide pour les Parties sur l'utilisation des mesures d'atténuation	Guide sur l'utilisation des mesures d'atténuation actualisé	Efforts initiés par des experts du JNWG en 2018 et 2019 afin de présenter le document à la MOP7 (Mise à jour des Lignes Directrices et du guide)	
5- Evaluer la faisabilité de développer des Lignes Directrices pour une procédure de révision des EIE	Evaluation de la faisabilité de développer des Lignes Directrices pour une procédure de révision des EIE		En cours de réalisation
6- Développer des coopérations sur la question du bruit avec d'autres Organisations internationales telles que la famille CMS, l'UE, OSPAR, la CIEM, la Convention de Barcelone, la Commission de la mer Noire, la CDB, la CBI,	Activités conjointes Réunions Atelier	Une réunion avec les Marines Nationales sur les sonars a eu lieu en octobre 2019	En cours de réalisation

l'OTAN et avec les ONG internationales pertinentes			
7- Développer un certificat ou délivrer une certification aux centres de formation existants de MMO ⁴ et encourager les Points Focaux à rendre obligatoire l'utilisation des MMO dans leurs Pays (dans le cadre des mesures de la DCSMM pour les pays de l'UE, par exemple / du processus EcAP)	Certification MMO	<p>Le groupe de travail MMO a fourni au Comité Scientifique, début juillet 2017, le titre des cours de la formation afin de lui permettre d'examiner l'ampleur de la formation envisagée et de commenter les contenus potentiellement manquants.</p> <p>La Présidente du groupe de travail sur les MMO est une experte du Comité Scientifique. Elle assure le lien entre le groupe de travail et le Comité Scientifique. Elle a notamment été impliquée dans l'organisation de la première formation pour devenir « MMO / Opérateurs PAM » Hautement Qualifié</p>	En cours de réalisation
8- Soutenir la finalisation des Lignes Directrices de la CMS « Guidelines on Environmental Impact Assessments for Marine Noise-generating Activities », encourager leur adoption à la COP12 de la CMS	Mise en œuvre des Lignes Directrices de la CMS « Guidelines on Environmental Impact Assessments for Marine Noise-generating Activities »		
9- Mettre en œuvre les Lignes directrices de la CMS Lignes Directrices de la CMS « Guidelines on Environmental Impact Assessments for Marine Noise-generating Activities »			

⁴ MMO : acronyme anglais Marine Mammals Observer

CA 2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)		
CA 2 c	Collisions avec les navires		
Résolutions Pertinentes : 5.11 / 6.19			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Continuer de surveiller les zones à haut risque de collision entre les cétacés avec les navires dans la mer Méditerranée	Bilan des zones à haut risque de collision	La surveillance est effectuée régulièrement	En cours de réalisation
2- Proposer et faciliter la mise en œuvre de mesures d'atténuation de l'OMI ou de mesures nationales (ZMPV, disposition de séparation du trafic : TSS, zone à éviter : ATBA) dans des zones sélectionnées	Nouveaux fichiers dans NETCCOBAMS Mesures de l'OMI ou mesures nationales mises en place	Discuté lors d'un atelier sur le sujet, en Grèce en avril 2019	
3- Promouvoir l'usage de mesures d'atténuation pour les compagnies de navigation de la région (restriction de vitesse, zones interdites), en particulier dans les Habitats Critiques pour les Cétacés	Les bateaux / navires fréquentant les aires habitées par de grandes baleines utilisent REPCET ou d'autres systèmes		
4- Encourager l'utilisation d'outils comme REPCET dans la zone pilote de l'Accord Pelagos afin de faciliter les tests statistiques du système	REPCET testé statistiquement	Ceci sera fait au cours des 8 prochains mois.	En cours de réalisation
5- Évaluer la pertinence et la faisabilité d'un certificat "Navigation sans risque de collision pour les baleines " pour les compagnies maritimes	Décision sur la pertinence d'un certificat "Navigation sans risque de collision pour les baleines " pour les compagnies maritimes	Discussions en cours avec des partenaires potentiels ayant géré des certificats similaires aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande.	En cours de réalisation
6- Faciliter et encourager les rapports à la base de données de la CBI sur les blessures et mortalités liées aux collisions, et encourager les retours de la base de données	Protocole pour l'étude et la documentation des blessures et des mortalités	La base de données de la CBI est en cours d'évaluation pour vérifier chaque donnée	En cours de réalisation

CA 2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)		
CA 2 d	Observation des cétacés		
Résolutions Pertinentes : 3.23/ 4.7/ 5.10 / 6.20			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Promouvoir l'utilisation du label « High Quality whale watching » pour l'observation des cétacés, incluant l'organisation de formation pour les opérateurs	Campagne de sensibilisation pour adopter et à établir le certificat HQWW® Les Etats Parties ayant d'intenses activités de whale watching utilisent le certificat		Non Pertinent pour le Comité Scientifique
2 - Fournir une définition des différents types d'opérateurs de whale watching (commercial, de recherche, autres)	Définition des différents types d'opérateurs de whale watching	Groupe de travail Whale Watching	
3- Tester (i) les Lignes Directrices pour des programmes de suivi visant à maximiser les chances de détecter les potentiels impacts négatifs des activités de whale watching sur les individus et les populations de cétacés (ii) la procédure commune de collecte de données dans certaines régions pilotes qui représentent différents types d'opérations de whale watching (par exemple, l'aire de l'Accord Pelagos, le détroit de Gibraltar, et au sud du Portugal).	« Lignes Directrices pour des programmes de suivi visant à maximiser les chances de détecter les potentiels impacts négatifs des activités de whale watching sur les individus et populations de cétacés » testées Procédure commune de collecte de données testée	Groupe de travail Whale Watching	
4- Utiliser (i) les Lignes Directrices pour des programmes de suivi visant à maximiser les chances de détecter les potentiels impacts négatifs des activités de whale watching sur les individus et populations de cétacés (ii) la procédure commune de collecte de données	« Lignes Directrices pour des programmes de suivi visant à maximiser les chances de détecter les potentiels impacts négatifs des activités de whale watching sur les individus et populations de cétacés » utilisées par les Parties	Groupe de travail Whale Watching	

	Procédure commune de collecte de données utilisée par les Parties		
5- Compiler les informations recueillies auprès des compagnies de whale watching à travers le formulaire de collecte de données annexées à la Résolution [6.20]	Champ spécifique créé sur NETCCOBAMS pour compiler les informations recueillies auprès des compagnies de whale watching		Non Pertinent pour le Comité Scientifique
6- Réviser, si nécessaire, (i) les Lignes Directrices pour des programmes de suivi visant à maximiser les chances de détecter les potentiels impacts négatifs des activités de whale watching sur les individus et populations de cétacés (ii) la procédure commune de collecte de données et faire un rapport sur ce sujet à la Septième Réunion des Parties	« Lignes Directrices pour des programmes de suivi visant à maximiser les chances de détecter les potentiels impacts négatifs des activités de whale watching sur les individus et populations de cétacés » révisées Procédure commune de collecte de données révisée		
7- Renforcer la collaboration avec les organisations compétentes qui ont des initiatives de whale watching, notamment « le Manuel en ligne » pour whale watching de la CBI (en développement)	Collaboration renforcée avec les organisations compétentes	Lien avec la CBI et l'initiative Whale Watching établie	

CA 2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)		
CA 2 e	Débris Marins		
Résolutions Pertinentes : 4.8			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Evaluer l'impact des "filets fantômes" sur les cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS en collaboration avec MedPOL et la CGPM , en mettant l'accent sur la mise au point des méthodes d'élimination	Evaluation de l'impact des filets fantômes sur les cétacés	Atelier prévu en décembre 2019	
2- Evaluer l'impact de l'ingestion des sacs plastique , des microplastiques et autres matériaux en plastique par les cétacés, en collaborant avec des initiatives déjà existantes, comme celle de la CBI : synthèses bibliographiques et recommandations du Comité Scientifiques	Evaluation de l'impact des matériaux plastiques sur les cétacés grâce à des synthèses bibliographiques	Atelier prévu en décembre 2019	
	<ul style="list-style-type: none"> • Accent sur les effets secondaires plus que l'ingestion • Mesures d'atténuation proposées 	Atelier prévu en décembre 2019	
3- Encourager la coopération avec les initiatives régionales en cours sur les débris marins	Programmes conjoints au niveau de l'Accord Synergies avec la DCSMM de l'UE	Atelier prévu en décembre 2019	

CA 2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)		
CA 2 f	Changement climatique		
Résolutions Pertinentes : 4.14			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Identifier les espèces indicatrices, en coopération avec les initiatives existantes, comme celles de l'UE, de la Famille CMS, de la Convention de Barcelone / ECAP, de	Système de surveillance proposé pour les espèces indicatrices	Un expert représentant l'ACCOBAMS a participé à l'atelier de la CMS sur le changement climatique les 20 et 21 février 2017	

Commission pour la mer Noire, de la CBI, de l'UICN, de la CGPM, et proposer un système de suivi pour ces espèces			
2- Coopérer avec le Groupe de Travail pertinent de la CMS afin de participer à ses activités futures	Activités conjointes		

CA 2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)		
CA 2 g	Plans de conservation des espèces		
Résolutions Pertinentes : 1.8/ 1.12/ 3.7/ 3.11/ 4.6/ 4.13/ 5.12/ 5.13/ 5.14 / 6.21			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Réviser le plan régional de conservation des cétacés de la mer Noire (préparé en 2014), en collaboration avec les acteurs pertinents	Révision et adoption du plan régional de conservation des cétacés de la mer Noire et mise en œuvre au niveau national par les Pays Parties de mer Noire	La révision a été faite mais l'adoption est en attente. Une nouvelle révision est nécessaire pour l'adoption et la mise en œuvre par tous les pays riverains.	En cours de réalisation
2- Terminer le Plan de Conservation pour le Grand Dauphin	Scientifiques en charge des Plans de Conservation pertinents identifiés	Effort en cours pour préparer les CMP pour les espèces sélectionnées	
3- Préparer le Plan de Conservation pour le rorqual commun , en incluant la recherche des données existantes pour déterminer l'efficacité d'entreprendre un exercice de modélisation spatiale des rorquals communs en Méditerranée afin de le comparer avec les informations sur le trafic maritime	Plan de Conservation pour le Grand Dauphin finalisé Projets de plans de conservation et de gestion pour : ○ Le rorqual commun ○ Le ziphius, ○ L'orque ○ Le globicéphale	Projet de texte présenté lors du 12 ^{ème} Comité Scientifique et des ateliers prévus pour le prochain triennat	
4- Envisager la préparation de plans de conservation régionaux sur la base des plans de conservation et de gestion de la CBI pour : <ul style="list-style-type: none">• Le ziphius,• L'orque• Le globicéphale	Liste d'autres espèces d'intérêt		

Et identifier d'autres espèces d'intérêt			
5- Envisager la mise à jour des Plans de Conservation existants (par exemple celui du dauphin commun)	Plans de Conservation existants mis à jour et mis en œuvre	Un projet de texte pour les dauphins communs de Méditerranée, selon le modèle de CMP de la CBI, a été présenté lors du 12 ^{ème} Comité Scientifique et des ateliers sont prévus pour le prochain triennat	En cours de réalisation
6- Mettre en œuvre les Plans de Conservation existants (par exemple celui du dauphin commun)			
7- Développer ou Réviser les Plans d'Actions Nationaux	Plans d'Actions Nationaux développés/ révisés / principalement mis en œuvre dans la majorité des Parties à l'ACCOBAMS		En cours de réalisation
8- Mettre en place les Plans d'Actions Nationaux			En cours de réalisation

CA 2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)		
CA 2 h	Questions liées à la captivité		
Résolutions Pertinentes : 5.14			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Mettre à jour régulièrement l'inventaire des individus de Grands dauphins de mer Noire gardés en captivité	Inventaire des individus de Grands dauphins de mer Noire gardés en captivité mis à jour	Des mises à jour régulières ont été faites lors des réunions d'experts de la Commission pour la Mer Noire (BSC) et présentées aux réunions du Comité Scientifique	En cours de réalisation
2- Encourager la mise en œuvre des décisions de la CITES, basées sur le projet de Résolution préparé par l'ACCOBAMS sur l'identification de l'origine des cétacés élevés ou détenus en captivité	Identification de l'origine des cétacés élevés ou détenus en captivité		
3- Tenir les Parties informées des nouvelles questions de captivité : diffuser le document "Taking of cetaceans and dolphinarium: a legal analysis within the framework of ACCOBAMS" updated with the "quasi dolphinarium" avec la problématique des réintroductions	Documents ACCOBAMS pertinents sur la captivité et la «semi-captivité" largement diffusés		

CA 2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)		
CA 2 i	Pollution chimique et biologique		
Résolutions Pertinentes : 5.14			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Évaluer l'impact de la pollution chimique sur les cétacés (mettre l'accent sur les contaminants émergents et sur la comparaison entre des zones intactes et polluées)	Évaluation de l'impact de la pollution sur les cétacés dans la zone ACCOBAMS Bibliographie sur la pollution chimique et les cétacés mise à jour Identification de zones et d'espèces cibles pour des projets <i>ad hoc</i>	Travail en cours de l'Université de Sienne	
2- Analyser les travaux existants (analyse documentaire) et identifier les lacunes			
3- Proposer des projets de recherche <i>ad hoc</i> pour des zones et des espèces ciblées			
4- Etudier la possibilité / les conséquences du transfert de polluants favorisé via l'ingestion de microplastiques			
5- Encourager la coopération internationale ou régionale, comme avec le PNUE / PAM, la Commission de la mer Noire, la CBI, pour l'échantillonnage et les analyses de pollutions chimiques		Lien avec le sous-comité de la CBI travaillant sur les préoccupations environnementales	

CA 3	RENFORCER LA SENSIBILISATION DU PUBLIC POUR LES CETACES		
CA 3 a	Sensibilisation du public		
Résolutions Pertinentes : 2.21/ 2.23/ 4.9/ 6.23			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Continuer et faciliter la journée ACCOBAMS pour les cétacés et promouvoir sa célébration annuelle, en lien avec des	Journée ACCOBAMS pour les cétacés célébrée régulièrement dans la zone		Non Pertinent pour le Comité Scientifique

dates existantes pour la conservation de la nature			
2- Créer et diffuser des outils de communication ciblant les générations futures	Outils de communication distribués aux personnes pertinentes		
3-Promouvoir les activités de l'ACCOBAMS en utilisant les réseaux sociaux (tels que Facebook, Twitter, ..)			
4- Organiser une enquête sur la sensibilisation du public (opinion publique)	Format de l'enquête et instructions Rapport de l'enquête		Non Pertinent pour le Comité Scientifique
5- Promouvoir des actions de conservation pour les cétacés au cours de différentes manifestations au niveau international et national (comme la célébration du « Black Sea day », le Prix ECS / ACCOBAMS pour les Etudiants...)	Evénements, expositions, site internet, conférences publiques, matériel de sensibilisation		Non Pertinent pour le Comité Scientifique
6- Mettre en place d'un « Prix pour les Partenaires » pour la sensibilisation du public à la conservation des cétacés	Propositions de projets sélectionnées parmi les Partenaires ACCOBAMS pour la mise en œuvre avec le soutien de l'ACCOBAMS		Non Pertinent pour le Comité Scientifique
7- Évaluer la pertinence de l'intégration, dans une nouvelle base de données supervisée par des experts, de données d'observation des cétacés obtenus par la « science citoyenne » avant leur transfert dans ObisSeamap	Décision sur la pertinence de l'intégration, dans une nouvelle base de données supervisée par des experts, de données d'observation des cétacés obtenus par la « science citoyenne » avant leur transfert dans ObisSeamap		
8 - Mettre en œuvre des activités nationales spécifiques sur la sensibilisation du public	Mise en œuvre des activités nationales spécifiques sur la sensibilisation du public		Non Pertinent pour le Comité Scientifique

CA 4	AMELIORER LES CAPACITES DES ORGANISATIONS ET DES EXPERTS NATIONAUX		
CA 4 a	Réseaux d'échouages fonctionnels et réponses aux situations d'urgence		
Résolutions Pertinentes : 1.10/ 3.25/ 4.16/ 6.22 / 6.23			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Entreprendre, dans la zone de l'ACCOBAMS, des formations sur les nécropsies , les échouages vivants et sur les réponses aux situations d'urgence	Participants formés dans tous les Pays Parties	L'atelier conjoint de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS sur l'harmonisation des meilleures pratiques en matière de nécropsie de cétacés et de développement de cadre standard d'évaluation lors des nécropsies de cétacés pour établir des diagnostics a eu lieu à Padoue, en Italie, les 24 et 26 juin 2019.	Non Pertinent pour le Comité Scientifique
2- Etablir des listes (sous) régionales de diffusion des participants aux réseaux d'échouage, afin de faciliter l'échange des informations, notamment pour la région du sud de la Méditerranée	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et synthèse des listes de diffusion sous régionales • Echange régulier de l'information sur les événements d'échouages, en particulier lors de la Conférence Biennale 		Non Pertinent pour le Comité Scientifique
3- Développer un protocole opérationnel commun sur les échouages, en collaboration avec la CBI, l'ECS et ASCOBANS	Protocole opérationnel commun mis en place	Un expert de l'ACCOBAMS a travaillé sur cet aspect	En cours de réalisation
4- Encourager les échanges de données / tissus grâce à la collaboration avec les bases de données et de tissus pertinentes	Echanges de données / tissus facilités pour des analyses à l'échelle du Bassin (une liste des banques de tissus enregistrées auprès du Secrétariat de la CITES devrait être mise à disposition)	Des projets ont été financés dans la Mer Noire à travers le Fonds Additionnel de Conservation	

CA 4	AMELIORER LES CAPACITES DES ORGANISATIONS ET DES EXPERTS NATIONAUX		
CA 4 b	Capacité à utiliser la photo identification des cétacés et à entreprendre des prospections aériennes		
Résolutions Pertinentes : 2.28/ 5.9/ 6.13/ 6.23			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Entreprendre des formations sur l'utilisation de la photo-identification (et des théodolites)	Experts formés dans les Pays Parties où des besoins ont été identifiés Formateurs sélectionnés parmi les Partenaires	Participation de membres du Comité Scientifique à la session de formation de 5 jours pour les experts de la zone de l'ACCOBAMS sur la photo-identification et l'utilisation des bases de données associées (Liban, octobre 2018)	
2- Promouvoir l'utilisation de catalogues ou de base de données en ligne de photo-ID, comme INTERCET ou des systèmes analogues à la fois en Méditerranée et en mer Noire	Diffuser l'utilisation d'INTERCET ou d'autres systèmes analogues	Participation de membres du Comité Scientifique à la session de formation de 5 jours pour les experts de la zone de l'ACCOBAMS sur la photo-identification et l'utilisation des bases de données associées (Liban, octobre 2018)	
3- Fournir de l'équipement de photo-identification aux organisations compétentes des Parties avec moins de capacités (basés sur l'échelle des revenus moyens et faibles de la Banque Mondiale en juillet 2016)	Les Parties pertinentes ont un équipement fourni de photo-identification (appareils photos, lentilles) sous réserve de disponibilité des fonds (approcher des sociétés pour un parrainage)		

CA 4	AMELIORER LES CAPACITES DES ORGANISATIONS ET DES EXPERTS NATIONAUX		
CA 4 c	Renforcement des capacités sur d'autres questions concernant la conservation des cétacés		
Résolutions Pertinentes: 6.23			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Identifier les gestionnaires d'aires protégées dans les habitats critiques de cétacés et faciliter les échanges entre les aires voisines pour suggérer de bonnes pratiques de gestion (en organisant des visites par exemple)	Le personnel des aires protégées dans les habitats critiques de cétacés a participé à des programmes d'échange (voyages d'étude et d'autres types de visites)		Non Pertinent pour le Comité Scientifique

2- Former le personnel d'Aires Marines Protégées pour se mettre à jour sur les questions de conservation des cétacés	Personnels d'Aires Marines Protégées formés sur la conservation des cétacés par les Parties		Non Pertinent pour le Comité Scientifique
3- Promouvoir et faciliter les échanges d'expertise, tels que la participation d'experts ayant moins de connaissances dans des projets spécifiques mis en œuvre par des chercheurs expérimentés, etc .	Experts formés par la participation à des projets spécifiques		
4- Encourager les échanges entre les universités et les laboratoires pour des formations en génétique et en biologie moléculaire, dans les Pays du sud de la Méditerranée et de la mer Noire	Experts formés en génétique et en biologie moléculaire grâce à des échanges entre universités et laboratoires		
5- Organiser des sessions de formation pour les experts nationaux pour remplir les bases de données (NETCCOBAMS, OBIS-Seamap, MEDACES, Intercet,...)	Experts formés aux bases de données pertinentes	Participation de membres du Comité Scientifique à la session de formation de 5 jours pour les experts de la zone de l'ACCOBAMS sur la photo-identification et l'utilisation des bases de données associées (Liban, octobre 2018)	

CA 4	AMELIORER LES CAPACITES DES ORGANISATIONS ET DES EXPERTS NATIONAUX		
CA 4 d	Conservation des cétacés et programmes d'études supérieures		
Résolutions Pertinentes : 6.23			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Introduire des modules sur la conservation des cétacés dans tous les Pays de l'ACCOBAMS	Programmes de troisième cycle avec des modules sur la conservation des cétacés		Non Pertinent pour le Comité Scientifique
2- Traduire les modules existants sur la conservation des cétacés dans d'autres langues (comme en arabe, en russe, ...)	Modules sur la conservation des cétacés disponibles dans différentes langues de l'Accord		Non Pertinent pour le Comité Scientifique
3- Encourager les Parties qui ont déjà introduit le module, à le diffuser dans d'autres universités	Diffusion des modules sur la conservation des cétacés dans les universités		Non Pertinent pour le Comité Scientifique

CA 5	AMELIORER L'EFFICACITE DE LA CONSERVATION DES HABITATS CRITIQUES DES CETACES		
CA 5 a	Aires protégées pour les cétacés		
Résolutions Pertinentes : 3.22/ 4.15			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1 - Mettre à jour régulièrement une liste des aires contenant des habitats pour les cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS	Listes des aires contenant des habitats pour les cétacés disponibles sur NETCCOBAMS	La liste est mise à jour régulièrement	En cours de réalisation
2- Réviser les Habitats Critiques pour les Cétacés (CCH) ⁵ existants, en tenant compte (i) des IMMA ⁶ candidates proposées et des Aires d'Intérêt identifiées durant le premier atelier sur l'identification des Aires Importantes pour les Mammifères Marins en mer Méditerranée, et (ii) de l'approche de gestion axée sur les menaces	<p>Mise à jour des listes et des cartes des habitats critiques par espèces (incluant les voies de migration, les corridors biologiques, les aires de reproduction / de mise bas et d'alimentation)</p> <p>Identification des aires comportant des menaces similaires pour les cétacés (zones de prises accessoires, zones de harcèlement...)</p> <p>IMMA identifiées dans la zone ACCOBAMS</p> <p>Établissement de liens avec les activités du groupe Consultatif sur la Conservation de Biodiversité de la Commission de la mer Noire « BSC CBD »</p>	Des CCH nouveaux et révisés sont cartographiés, en tenant compte des connaissances existantes sur les espèces, les activités humaines et les menaces.	En cours de réalisation
3- Diffuser des outils pour une gestion adéquate des aires incluses dans les CCH, en incluant l'évaluation de l'efficacité de la gestion	Une gestion adéquate des aires incluses dans les CCH est mise en œuvre, sur la base du document		

⁵ CCH : acronyme anglais Cetacean Critical Habitats

⁶ IMMA : acronyme anglais Important Marine Mammals Area

et en utilisant des exemples de bonnes pratiques	ACCOBAMS « Approche spatiale de la conservation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS : manuel sur l'efficacité de gestion »		
4- Evaluer l' efficacité de gestion des aires protégées incluses dans des CCH en utilisant les initiatives existantes (comme les efforts de MedPAN à ce sujet)	Évaluation de l'efficacité des aires protégées pour les cétacés, principalement leur contribution à la réalisation / au maintien de l'état de conservation favorable		
5-Promouvoir l'utilisation de la Surveillance Acoustique Passive dans les AMP et dans des sites de contrôle comme un outil de suivi de l'efficacité de gestion	Utilisation de la Surveillance Acoustique Passive dans les AMP et dans des sites de contrôle		
6- Réviser et mettre à jour les outils pour une gestion adéquate des aires incluses dans des CCH, après que l'évaluation d'efficacité de gestion ait été effectuée	Document ACCOBAMS « Approche spatiale de la conservation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS : manuel sur l'efficacité de gestion » mis à jour		
7-Participer activement à une alliance stratégique entre l'ACCOBAMS, la CGPM, l'UICN-Med, et le PNUE/PAM à travers le CAR/ASP, avec la collaboration de MedPAN, pour la conservation spatiale et l'utilisation durable de l'environnement marin en Méditerranée	Document sur la Stratégie de coopération conjointe		Non Pertinent pour le Comité Scientifique

ANNEXE 1
RECOMMANDATIONS DE LA DOUXIEME REUNION DU COMITE SCIENTIFIQUE DE L'ACCOBAMS

RECOMMANDATION 12.1 - LIGNES DIRECTRICES POUR LES REPRESENTANTS REGIONAUX CONCERNANT LA PREPARATION DE LEURS RAPPORTS.....	28
RECOMMANDATION 12.2 - ESTIMATION DES POPULATIONS DE CETACES	29
RECOMMANDATION 12.3 - INTERACTIONS ENTRE LES ACTIVITES DE PECHE ET LES CETACES: PRISES ACCIDENTELLES, DEPREDATION ET RAREFACTION DES PROIES	31
RECOMMANDATION 12.4 - BRUIT D'ORIGINE ANTHROPIQUE	32
RECOMMANDATION 12.5 - COLLISION AVEC LES NAVIRES.....	34
RECOMMANDATION 12.6 - ACTIVITES COMMERCIALES D'OBSERVATION DES CETACES	36
RECOMMANDATION 12.7 - ECHOUAGES ET DEBRIS MARINS	38
RECOMMANDATION 12.8 - VALEUR DE LA DESIGNATION DES IMMA ET DES CCH POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ACCOBAMS	40

RECOMMANDATION 12.1 - LIGNES DIRECTRICES POUR LES REPRESENTANTS REGIONAUX CONCERNANT LA PREPARATION DE LEURS RAPPORTS

Le Comité Scientifique inclut quatre représentants des Régions de l'ACCOBAMS nommés par la Réunion des Parties. Conformément aux règles du Comité Scientifique (annexées à la Résolution sur le Comité Scientifique), chaque représentant régional doit fournir un rapport aux réunions du Comité Scientifique sur l'état de conservation des cétacés et les activités pertinentes dans la région dont il est responsable.

Afin d'assurer l'harmonisation et la cohérence des informations à communiquer, le Comité Scientifique souligne que les rapports doivent être établis en gardant à l'esprit qu'ils sont destinés à :

- Présenter une vue d'ensemble des activités menées dans la région considérée
- Identifier les sujets d'actualité et proposer des recommandations
- Informer le Secrétariat Permanent des « nouveaux » contacts afin de mettre à jour la liste des experts
- Fournir des informations et un retour d'information aux autorités nationales.

Pour soutenir la préparation des rapports, le Comité Scientifique **recommande** que chaque Représentant Régional contacte les Points Focaux de l'ACCOBAMS des pays de la région dont il/elle a la responsabilité, les experts nationaux pertinents énumérés par les Parties à l'ACCOBAMS (la liste des experts nationaux est mise à jour à l'occasion de chaque Réunion des Parties par le Secrétariat Permanent en consultation avec les Parties) et les Partenaires de l'ACCOBAMS afin de recueillir des informations sur les projets réalisés dans la région, les questions soulevées et les recommandations proposées. Les Représentants Régionaux doivent initier la demande d'information 2 mois avant la Réunion du Comité Scientifique.

Le Comité Scientifique **invite** le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS à fournir une lettre de soutien à chaque Représentant Régional afin de faciliter la collecte des informations.

Le Comité Scientifique **recommande** que les Représentants Régionaux tiennent également compte des informations contenues dans les rapports nationaux ainsi que dans NETCCOBAMS pour préparer leur rapport.

Le Comité Scientifique **recommande** aux Parties de :

- Contribuer à la préparation des rapports des Représentants Régionaux en partageant toute information pertinente
- Partager toutes les données pertinentes via NETCCOBAMS
- Inclure comme fournisseurs de données, dans la Résolution sur le Programme de Travail, tous les experts nationaux désignés par les Parties à l'ACCOBAMS.

D'un point de vue pratique :

- Le 1^{er} rapport régional (qui sera présenté à la première Réunion du Comité Scientifique après la MOP) sera basé sur les rapports nationaux présentés par les Parties pendant la MOP.
- Le 2^{ème} rapport régional qui sera présenté à la Deuxième Réunion du Comité Scientifique après la MOP sera basé sur le premier rapport régional (présenté à la première Réunion du Comité Scientifique après la MOP). Il s'agit d'une mise à jour afin d'aider les PF à établir leurs futurs rapports nationaux.

RECOMMANDATION 12.2 - ESTIMATION DES POPULATIONS DE CETACES

En 2003, le Comité Scientifique a pour la première fois attiré l'attention des Parties à l'ACCOBAMS sur l'importance fondamentale d'obtenir, dès que possible, une base sur l'estimation et la répartition des populations de cétacés dans la zone de l'Accord grâce à une étude synoptique conduite durant l'été. A l'époque et par la suite, il a été souligné que sans ces informations (et un programme de suivi ultérieur approprié), il est impossible, entre autres, (1) de déterminer si l'ACCOBAMS atteint ses objectifs de conservation, (2) d'évaluer correctement et de hiérarchiser les risques liés aux menaces potentielles et (3) d'identifier et évaluer les mesures d'atténuation appropriées et les actions prioritaires associées. Ce travail a été identifié comme ayant la plus haute priorité pour la recherche dans la zone de l'ACCOBAMS et un certain nombre d'ateliers et d'itérations du programme, connu sous le nom d'« ACCOBAMS Survey Initiative » (ASI), ont eu lieu.

Grâce aux nombreuses résolutions soutenant l'ASI et aux efforts de nombreuses personnes, l'ASI a été officiellement lancé en novembre 2016 lors de la Réunion des Parties à l'ACCOBAMS. Les travaux sur le terrain ont été effectués principalement pendant l'été 2018 et les premières analyses de données sont en cours. L'ASI est non seulement essentiel pour permettre à l'ACCOBAMS d'atteindre ses objectifs ainsi que ceux fixés par la stratégie de l'ACCOBAMS, mais les résultats apporteront également une contribution fondamentale à des initiatives extérieures à l'ACCOBAMS, notamment la DCMM de la Commission européenne et le processus EcAp de la Convention de Barcelone, les objectifs d'Aichi et l'ODD14 des Nations Unies.

Dans ce contexte, le Comité Scientifique fait des recommandations supplémentaires et/ou réitère les recommandations ci-après.

A. Administration, financement et communication

(1) Le Comité Scientifique **félicite** les efforts du :

- (a) Secrétariat qui a sécurisé les fonds pour l'ASI, et pour la mise en œuvre des différentes activités menées à ce jour (en particulier le suivi macro régional mené en Méditerranée) et
- (b) les Parties qui ont facilité la délivrance de permis de recherche en Méditerranée conformément aux actions présentées dans le plan de travail de l'ACCOBAMS.

(2) Le Comité Scientifique **recommande** que le Secrétariat poursuive ses efforts de collecte de fonds et **prie instamment** les Parties et autres de contribuer financièrement ou en nature (y compris en facilitant la délivrance des permis) pour compléter l'ASI en le mettant en œuvre dans la zone restante, la mer Noire, dès que possible.

(3) Le Comité Scientifique **recommande** que les Parties, le Secrétariat et les Partenaires continuent à promouvoir activement l'ASI, en soulignant ses composantes scientifiques, de conservation, de renforcement des capacités, d'éducation et de sensibilisation.

B. Processus scientifique, analyses et utilisation pour la conservation

(4) Le Comité Scientifique **insiste** sur l'importance de disposer de protocoles standardisés pour la collecte et l'analyse des données et donc,

- (a) **approuve à nouveau** le document intitulé « Lignes Directrices pour la surveillance de l'aire de distribution des cétacés, l'abondance et les caractéristiques démographiques des populations » (annexe XX)
- (b) **recommande** que ces lignes directrices soient considérées comme un document évolutif devant être revu au moins tous les triennats par le Comité Scientifique et mis à jour en fonction de l'évolution des méthodes et des technologies, et

- (c) **recommande** que les Parties et les Etats de l'aire de répartition veillent à ce que tout programme national proposé pour l'étude de l'abondance et de la répartition des cétacés soit compatible avec l'ASI et les lignes directrices.
- (5) Le Comité Scientifique **souligne** que les données collectées dans le cadre de l'ASI représentent une ressource pour la conservation sans précédent pour la région et qu'il convient donc de tout mettre en œuvre pour que les données soient utilisées de la manière la plus efficace et la plus robuste possible à des fins de conservation dans la zone de l'Accord. Pour ce faire, le Comité Scientifique **recommande** que :
- (a) en plus des analyses déjà convenues des données sur les cétacés, des analyses approfondies supplémentaires soient effectuées (y compris des analyses des données sur les autres espèces que les cétacés, ainsi que sur les activités anthropiques, dont les débris marins et la cartographie acoustique), en collaboration avec d'autres parties prenantes le cas échéant ;
 - (b) le Secrétariat produise un résumé des données disponibles sur le site Web et élabore un système permettant aux scientifiques de demander les données en fournissant des détails sur les méthodes d'analyse proposées pour examen par et avec l'accord du Comité Scientifique ;
 - (c) les analyses de données soient ensuite utilisées pour élaborer des recommandations visant à faciliter les efforts de conservation basés sur les zones et les menaces afin de contribuer aux objectifs de l'ACCOBAMS et d'autres objectifs tels que ceux d'Aichi dans le cadre de la CDB ;
 - (d) une fois les données sur les cétacés analysées, le Comité Scientifique s'attache à élaborer un programme de surveillance approprié pour la région de l'ACCOBAMS afin de permettre l'identification des tendances et des changements potentiels de répartition, et
 - (e) des efforts soient faits pour effectuer des suivis dans les autres régions qui n'ont pas fait l'objet de survol aérien ou de suivi en mer en 2018.

**RECOMMANDATION 12.3 - INTERACTIONS ENTRE LES ACTIVITES DE PECHE ET LES CETACES : PRISES
ACCIDENTELLES, DEPREDATION ET RAREFACTION DES PROIES**

Le Comité Scientifique **reconnait** que les prises accidentelles constituent la principale menace pour les cétacés de la mer Noire et une menace importante également dans la mer Méditerranée, il réaffirme que la résolution de la question des prises accidentelles nécessite la collaboration de nombreuses parties prenantes et encourage en particulier la coopération avec la CBI (et son Initiative de Réduction des prises accidentelles), la CMS, l'ASCOBANS (par le biais du groupe de travail conjoint) et la CGPM et toute autre organisation concernée.

Le CS **souligne** la nécessité de produire une estimation réaliste des prises accidentelles de cétacés et d'autres espèces de la mégafaune pour différents types d'activités de pêche légale, pour la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) ainsi que pour la pêche fantôme. Pour entreprendre cette tâche difficile, le CS **recommande** l'utilisation d'une combinaison de méthodes, suivant les lignes directrices du Manuel « Suivi des captures accidentelles d'espèces vulnérables en mer Méditerranée et en mer Noire : Méthodologie de collecte de données », développé par la CGPM en collaboration avec d'autres partenaires. Il comprend des mesures/méthodes telles que :

- a. Embarquement d'observateurs formés sur les navires de pêche
- b. Enquêtes auprès des pêcheurs.
- c. Auto-échantillonnage par les pêcheurs (une formation peut être nécessaire pour les pêcheurs afin de recueillir des données précises et fiables).
- d. Collecte de données sur les échouages.
- e. Surveillance électronique à distance.

En plus des méthodes mentionnées ci-dessus pour faciliter la collecte de données, il est également suggéré d'examiner comment intégrer l'information provenant de différentes sources médiatiques, y compris les médias sociaux.

Une approche multi-taxa doit être suivie en collaboration avec d'autres initiatives nationales, régionales et mondiales pertinentes, ainsi qu'en liaison avec d'autres projets en cours dans la région concernant les prises accidentelles et la déprédation (par exemple, le projet MAVA Multi-taxa sur les prises accidentelles).

La question de la déprédation par les cétacés est une autre question importante dans la région, étant donné l'impact économique qu'elle peut avoir sur les communautés locales de pêcheurs. Des études socio-économiques sur l'ampleur de ces interactions sont donc également recommandées, afin d'élaborer d'éventuelles mesures de compensation et d'atténuation susceptibles d'aider à prévenir les représailles de la part des pêcheurs.

Enfin, la raréfaction des proies est une menace potentielle pour les cétacés de la région et affecte également la situation socio-économique des pêcheurs. Les évaluations visant à évaluer la durabilité des stocks de poissons, tout en garantissant la disponibilité des proies pour les espèces de cétacés, devraient être menées parallèlement aux actions susmentionnées par des organismes compétents tels que la CGPM et la FAO.

Le CS **recommande** que les Parties ne ménagent aucun effort pour soutenir les efforts mondiaux et régionaux visant à étudier les mesures les plus appropriées pour réduire les prises accidentelles et la déprédation, et à les mettre en œuvre si nécessaire en étroite collaboration avec les communautés de pêcheurs et les autres parties prenantes concernées.

RECOMMANDATION 12.4 - BRUIT D'ORIGINE ANTHROPIQUE

- 1- Le Comité Scientifique a approuvé les recommandations élaborées lors d'un atelier organisé par OceanCare, NRDC et en collaboration et avec le soutien de la Deutsche Bundesstiftung Umwelt (DBU) les 22 et 23 novembre 2017 à Split, Croatie, pour atténuer l'impact du bruit sous-marin sur la biodiversité marine dans les eaux européennes du sud-est en mer Méditerranée, comme présenté dans l'Annexe du document ACCOBAMS-SC12/2018/Doc17. Pour parvenir à un consensus en faveur d'une telle approbation, le souhait a été exprimé dans le contexte de la recommandation n° 11 de l'atelier d'introduire la déclaration selon laquelle « les cartes intégrées représenteront une combinaison d'IMMA et d'AMP et auront un rôle consultatif puisque la nature du mandat des deux zones est différente. Ainsi, un terrain d'entente sur la gestion spatiale et par zone sur les zones cartographiques intégrées pourrait être atteint lorsque nous parlons de la même nature de zones ».

- 2- Le Comité Scientifique **réitère** l'importance de la menace que représente le bruit d'origine anthropique pour les cétacés et **reconnait** l'importance du document ACCOBAMS-MOP6/2016/Res.6.17, l'importance de développer davantage, au cours de la prochaine période triennale, le concept de « zones calmes », tel que décrit dans la Recommandation 10.5 du Comité Scientifique, en se concentrant sur une élaboration et évaluation quantitative des preuves scientifiques pour établir ces zones tant de manière spatiale que temporelle.

- 3- Le Comité Scientifique **recommande** donc d'entreprendre un projet similaire à celui recommandé pour les collisions avec les navires et intégrant des données acoustiques provenant de l'ASI et d'autres sources, qui superpose la cartographie acoustique du bruit (y compris les principales voies maritimes et les zones proches des ports) et la cartographie de la densité des cétacés, pour identifier les zones prioritaires à atténuer, notamment en prenant en compte le concept de « zones calmes ». Cet effort devrait inclure la prise en compte des informations sur le bruit impulsif (par exemple, les zones ciblées par des études sismiques ou des exercices militaires).

- 4- Etant donné les preuves existantes montrant que le bruit d'origine anthropique a des effets néfastes sur les cétacés, le Comité Scientifique **encourage** les Parties et les autres autorités à prendre des mesures d'atténuation dès que possible, notamment en :
 - s'engageant dans le développement de programmes d'incitation pour promouvoir la réduction de la vitesse des navires comme mesure de réduction du bruit et des émissions de gaz à effet de serre dans la zone de l'ACCOBAMS ;
 - appliquant les *lignes directrices de l'OMI pour la réduction du bruit sous-marin provenant de la navigation commerciale afin de remédier aux effets néfastes sur la vie marine* (circulaire MEPC.1/Circ.833).

- 5- En ce qui concerne le projet QuietMed, le Comité Scientifique **demande** au Secrétariat :
 - d'informer les Parties des résultats attendus du projet QuietMed sur les orientations pour la surveillance et l'évaluation du bruit sous-marin, (<http://www.quietmed-project.eu/deliverables/>), et d'encourager les Parties à sensibiliser les parties prenantes concernées du secteur privé à ces développements ;
 - de diffuser les résultats obtenus, notamment en ce qui concerne l'établissement d'un registre international des sources de bruit impulsif dans la zone de l'ACCOBAMS, aux Parties et aux organisations régionales compétentes, telles que le RSC dans la zone de l'Accord.

- 6- En ce qui concerne le projet QuietMed, le Comité Scientifique **encourage** également les Parties à contribuer au registre international du bruit.

- 7- Le Comité Scientifique **souligne** l'importance de développer des cartes des « hotspot » de bruit dans la mer Noire.

- 8- Le Comité Scientifique **réitère** l'importance pour les Parties d'accorder, des permis d'activités dans leur zone nationale en priorité aux entreprises industrielles employant des opérateurs MMO/PAM Hautement Qualifiés de l'ACCOBAMS.
- 9- Le Comité Scientifique **encourage** le Secrétariat et toute partie prenante active dans la région de l'ACCOBAMS à promouvoir auprès du secteur privé les "Outils assurant la qualification des opérateurs MMO/PAM Hautement Qualifiés dans la zone de l'ACCOBAMS".
- 10- En ce qui concerne les techniques de PAM, le Comité Scientifique **recommande** au Secrétariat de :
- promouvoir la réalisation d'un projet visant à construire un répertoire central (tel que NETCCOBAMS), à l'échelle régionale, comme outil pour avoir une vue d'ensemble des programmes de surveillance utilisant les techniques PAM dans les aires marines protégées et autres zones désignées comme importantes pour les cétacés. L'objectif de ce répertoire serait de surveiller le nombre de programmes basés sur le PAM, l'emplacement et les périodes d'exécution, les objectifs des programmes et les espèces cibles et/ou autres éléments environnementaux.
 - d'organiser un atelier d'experts pour examiner les techniques de PAM disponibles et comment les intégrer le plus efficacement possible dans le contexte de l'ACCOBAMS en vue de favoriser la mise en œuvre de programmes de surveillance fondés sur le PAM comme moyens de contribuer à la conservation.

RECOMMANDATION 12.5 - COLLISION AVEC LES NAVIRES

Le Comité Scientifique **réitère** que la question des collisions avec les navires, qui touchent particulièrement les grandes baleines telles que le rorqual commun et le cachalot, reste préoccupante dans la région de l'ACCOBAMS. Ces préoccupations sont liées à des questions de conservation, de bien-être de l'animal et de sécurité humaine.

En conséquence, le Comité Scientifique:

- (1) **reconnait** l'efficacité de la collaboration actuelle avec les Comités Scientifiques et de Conservation de la CBI sur cette question et **recommande** que cette collaboration se poursuive, ainsi que celle avec la CMS, l'OMI, l'ASCOBANS et d'autres organisations internationales ;
- (2) **indique** que les seules mesures efficaces pour éviter les blessures graves et la mort des cétacés dues aux collisions avec les navires à l'heure actuelle sont : (a) l'évitement (y compris l'utilisation de couloirs de navigation ou de zones fermées) par les navires de zones/périodes où il y a une forte densité de baleines, ou (b) la réduction de la vitesse (ralentissement des navires à des vitesses inférieures à environ 10-12 nœuds⁷) dans les zones/périodes de forte densité ;
- (3) **indique** que les restrictions de vitesse peuvent également réduire le bruit sous-marin et les émissions de gaz à effet de serre et peuvent aider à atteindre d'autres objectifs internationaux ;
- (4) **note** que des conseils aux Etats de l'aire de l'ACCOBAMS sur les mesures à prendre pour éviter et réduire les collisions avec les navires découleront de plusieurs activités à venir, notamment (a) l'élaboration d'un plan de gestion de Conservation pour les rorquals communs de Méditerranée et (b) la tenue d'un atelier conjoint CBI-UICN-ACCOBAMS sur la façon dont les données et le processus utilisés pour identifier les zones importantes pour les mammifères marins (IMMA) peuvent aider à identifier les zones à haut risque de collision avec les navires et (c) le projet d'élaboration et d'évaluation de stratégies d'atténuation pour réduire le risque de collision avec les rorquals communs et le cachalot dans le Sanctuaire Pelagos ; et toutes autres initiatives, projets et ateliers pertinents dans la zone de l'ACCOBAMS.
- (5) **encourage** les Parties à :
 - (a) prendre note des recommandations et des conseils découlant des activités mentionnées au point (4) ;
 - (b) commencer à intégrer la réduction de la vitesse des navires dans les stratégies de politique portuaire et dans les zones clés (par exemple, les Aires Marines Protégées, les ASPIM, les IMMA, etc.) aux périodes de l'année où les grandes baleines peuvent être présentes ;
 - (c) élaborer des programmes d'incitation pour promouvoir l'application de mesures de réduction de la vitesse et des émissions de gaz à effet de serre par les navires/opérateurs dans la région de l'ACCOBAMS ;
 - (d) élaborer un certificat « sans danger pour les baleines » à délivrer aux compagnies maritimes qui adoptent les mesures d'atténuation suggérées pour réduire les risques de collision avec les navires ;
 - (e) soumettre une proposition de Systèmes de Séparation du Trafic (SST) lorsque des preuves scientifiques ont démontré qu'il s'agit d'une mesure d'atténuation efficace, telle que dans la Fosse hellénique, comme ce qui est recommandé par le Comité Scientifique de la CBI, par le Comité Scientifique de l'ACCOBAMS dans sa Recommandation 10.6 et dans la Résolution 6.19 adoptée par les Parties en 2016 ; et
 - (f) soutenir la réalisation d'un projet au cours de la prochaine période triennale permettant d'identifier des zones de conflit potentiel (CCH) où les principales voies de navigation / le trafic maritime traversent des

⁷ <https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2008-10-10/pdf/E8-24177.pdf>

habitats sensibles / importants pour les grands cétacés (cachalots et rorquals communs) dans la zone visée par l'Accord selon des méthodes développées par les activités visées au point (4) ;

- (g) prendre en considération d'autres mesures de l'OMI pour atténuer les collisions avec les navires dans la zone de l'ACCOBAMS.

RECOMMANDATION 12.6 - ACTIVITES COMMERCIALES D'OBSERVATION DES CETACES

La région de l'ACCOBAMS est une zone importante pour un grand nombre d'espèces de cétacés, que ce soit en tant qu'habitat permanent, lieu de reproduction ou d'alimentation ou corridor migratoire. La présence d'une telle diversité de cétacés a conduit, au cours de la dernière décennie, au développement d'un nombre élevé d'opérateurs commerciaux de « whale watching » (ce terme fait référence à l'observation de tous les cétacés).

Rappelant que les activités commerciales d'observation des cétacés, si elles sont bien gérées et s'inscrivent dans un cadre de gestion approprié, peuvent représenter un outil éducatif précieux, créer des avantages économiques directs et indirects pour de nombreux pays et communautés et peuvent promouvoir la recherche sur les cétacés et leur conservation. Cependant, il est également important de souligner les impacts négatifs potentiels des activités commerciales de « whale watching » qui ont été documentées dans certains cas, y compris les effets négatifs à court et à long terme sur les cétacés tels que : des changements dans leur comportement de nage, des changements rapides de direction, une diminution de la population ou un mouvement des cétacés hors de la zone ciblée pour le tourisme.

En outre, en référence aux Résolutions de l'ACCOBAMS 4.7 et 4.18⁸, adoptées par les Parties à l'ACCOBAMS (novembre 2010), il est également important de rappeler que le risque de harcèlement commence lorsqu'un navire est volontairement plus proche que la distance minimale identifiée dans les règles communes pour les activités commerciales d'observation des cétacés et, en tant que tel, il est évident que la nage avec des dauphins, qui implique une proximité du navire et des animaux, doit être considérée comme du harcèlement. De plus, les interactions directes entre les nageurs et les animaux présentent des risques de comportement violent des animaux et de transmission de maladies. Le Comité Scientifique est également préoccupé par l'émergence d'une activité de nourrissage des dauphins proposée principalement lors d'activités d'observation des cétacés, qui pourraient modifier le comportement des animaux, favorisant la confiance et la proximité.

Afin de minimiser le risque d'impacts négatifs sur les cétacés et d'assurer le développement durable de ces activités commerciales, des stratégies de gestion efficaces doivent être renforcées. Le Comité Scientifique a noté que l'élaboration de directives pour l'observation durable des cétacés est également un sujet prioritaire pour la CBI et la CMS et, à ce titre, doit faire l'objet d'une coopération accrue.

A la lumière de ce qui précède, le Comité Scientifique de l'ACCOBAMS :

- **Accueille** avec satisfaction le manuel en ligne sur l'observation des cétacés élaboré par la CBI avec la CMS et **recommande** de poursuivre la coopération avec ces organismes sur l'évaluation des effets de l'observation des cétacés sur ces espèces ainsi que la révision et mise à jour des lignes directrices pour une observation durable des cétacés ;
- **Exhorte** les Parties à assurer la mise en œuvre effective des Résolutions existantes de l'ACCOBAMS sur l'observation des cétacés ;
- **Recommande** que les Parties n'autorisent ou n'accordent aucune exception pour les interactions directes avec les cétacés, en particulier dans le cadre d'activités commerciales d'observation des cétacés (telles que le nourrissage et la mise à l'eau avec les cétacés) ;
- **Recommande** que le Secrétariat, les Parties et les Partenaires continuent à sensibiliser et à communiquer sur le Certificat ACCOBAMS « High Quality Whale Watching[®] » (a) auprès des organisations touristiques officielles régionales, nationales et internationales ; (b) auprès des opérateurs commerciaux pratiquant cette activité,

⁸ <http://www.accobams.org/documents-resolutions/resolutions/>

soulignant l'impact positif de l'octroi du Certificat HQWW et les avantages à long terme d'une activité commerciale durable tant au niveau économique qu'écologique ; (c) auprès du grand public pour sensibiliser à faire appel uniquement à des opérateurs certifiés responsables.

RECOMMANDATION 12.7 - ECHOUAGES ET DEBRIS MARINS

La pollution par les déchets marins (ou débris marins) est une préoccupation environnementale mondiale, la Méditerranée étant gravement touchée, et peut constituer un problème de conservation pour de nombreuses espèces marines, en particulier les cétacés, en les blessant ou les tuant. Pour contribuer à évaluer les effets néfastes actuels et potentiels des débris marins, y compris l'enchevêtrement dans les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés (ALDFG) et l'ingestion directe de macro et microplastiques ainsi que d'autres menaces pour les cétacés, des bonnes pratiques communes destinées aux événements d'échouage ont été élaborées et discutées dans plusieurs autres forums (par ex. CBI, ASCOBANS et ECS).

La CBI a organisé deux ateliers d'experts sur ce sujet (CBI, 2014 et 2015)⁹, l'un axé sur la science et l'autre sur la politique. Sur cette base, un atelier conjoint ACCOBAMS/ASCOBANS/RAC-SPA sur les débris marins et les échouages de cétacés s'est tenu le 8 avril 2018 à La Spezia (Italie) et un atelier conjoint ACCOBAMS/ASCOBANS sera organisé pour harmoniser les documents existants avant la Septième Réunion des Parties à l'ACCOBAMS.

Le Comité Scientifique note que l'évaluation et le traitement des menaces telles que les débris marins constituent un élément clé des objectifs de l'ACCOBAMS et qu'elles sont pertinentes pour les décisions antérieures relatives, entre autres, au Plan de Conservation de l'ACCOBAMS, au programme de travail 2017-2019 et aux Résolutions 6.22 et 8.10. En conséquence, le Comité Scientifique :

- (1) **réitère** l'importance d'évaluer et de traiter les questions liées aux débris marins dans la région de l'ACCOBAMS ;
- (2) **recommande** que le Comité Scientifique identifie des zones pilotes dotées d'un réseau d'échouage existant où les lignes directrices de base de niveau 1 sur l'approche des nécropsies peuvent être adoptées et systématiquement mises en œuvre tout au long de 2019 pour recueillir un ensemble de données à *minima* comprenant la présence/absence de débris ingérés et enchevêtrés, les espèces, le sexe et la longueur totale des animaux¹⁰ ;
- (3) **approuve** le renforcement de la coopération internationale sur cette question avec d'autres organismes, en particulier ceux traitant des cétacés (par exemple CBI, ASCOBANS, ECS), ainsi que les initiatives régionales concernant les déchets marins (par exemple DCSMM, ECAP et UE) et **soutient** la proposition relative à un atelier sur les débris marins organisé par la CBI, qui coïncidera de préférence avec la Conférence Mondiale sur la Biologie des Mammifères Marins à Barcelone (WMCC) en décembre 2019 ;
- (4) **souligne** qu'une approche multidisciplinaire, à différentes échelles spatiales et temporelles, est nécessaire pour aborder la question de manière efficace et **conseille** à l'ACCOBAMS et à ses Parties d'assurer la liaison avec d'autres organismes, organisations et initiatives pertinents à l'échelle régionale pour :
 - soutenir les moyens efficaces pour réduire les débris marins dans l'environnement, (y compris les initiatives volontaires et législatives visant à réduire la production et la consommation d'articles à usage unique, ainsi que pour investir dans la collecte, le recyclage et l'élimination durable des déchets) et
 - Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation du public concernant les déchets marins et les cétacés, et les actions que les individus peuvent mener pour réduire les déchets marins ; et

⁹ International Whaling Commission. 2014. Report of the IWC Scientific Committee Workshop on Marine Debris. *Journal of Cetacean Research and Management* 15 (suppl.): 521-41.

International Whaling Commission. 2015.

Report of the IWC Workshop on Mitigation and Management of the Threats Posed by Marine Debris to Cetaceans. Report of the 65th Meeting of the International Whaling Commission 2014: 277-305

¹⁰ Refer to: R. Puig-Lozano, Y. Bernaldo de Quirós, J. Díaz-Delgado, N. García-Álvarez, E. Sierra, J. De la Fuente, S. Sacchini, CM. Suárez-Santana, D. Zucca, N. Câmara, P. Saavedra, J. Almunia, M.A. Rivero, A. Fernández, M. Arbelo. 2008. Retrospective study of foreign body-associated pathology in stranded cetaceans, Canary Islands (2000–2015). *Environmental Pollution* 243 Part A: 519-527. DOI: <https://doi.org/10.1016/j.envpol.2018.09.012>

(5) **recommande** que des travaux soient entrepris sous les auspices du Comité Scientifique afin d'identifier des zones sensibles potentielles pour l'enchevêtrement des cétacés et l'ingestion de débris marins, par exemple au moyen de méthodes d'évaluation des risques écologiques ou d'autres méthodes de cartographie et de modélisation.

En outre, reconnaissant l'importance des données sur les échouages pour faire face à ce problème et à d'autres menaces, le Comité Scientifique :

- (1) **approuve** les travaux et les recommandations de l'ACCOBAMS, de l'ASCOBANS, de l'ECS et de l'IWC en vue de l'identification de bonnes pratiques standardisées et sur cette question ;
- (2) **réitère** l'importance de réseaux d'échouages efficaces dans toute la région de l'ACCOBAMS et **encourage** l'ACCOBAMS et ses Parties à aider à établir ou renforcer ces réseaux par la coopération, le renforcement des capacités et le partage des bonnes pratiques ;
- (3) **recommande** le rétablissement d'un groupe d'experts de l'ACCOBAMS sur les échouages pour aider en cas d'urgence et de mortalité inhabituelle ainsi que pour aider à l'établissement et au renforcement des réseaux régionaux visés au point (2) ci-dessus ;
- (4) en ce qui concerne les données sur les déchets marins en particulier, **recommande** que :
 - Le Secrétariat diffuse dans toute la région des protocoles normalisés d'autopsie pour appuyer la collecte systématique de données sur l'ingestion de macro-déchets marins et l'enchevêtrement ;
 - tous les réseaux d'échouage adoptent au moins le niveau de base des bonnes pratiques communes en matière de macro-déchets pour collecter à minima des informations sur les débris marins ;
 - les macro-déchets marins ingérés et/ou emmêlés récupérés au cours des examens post mortem soient recueillis et conservés en vue d'analyses d'identification plus poussées, y compris lors d'études rétrospectives ;
 - les taux d'ingestion de débris et d'enchevêtrement des cétacés échoués ou capturés soient rassemblés et soumis dans des rapports de progrès nationaux et/ou d'autres mécanismes de notification ;
 - redoubler d'efforts pour quantifier les impacts des ALDFG et des engins de pêche actifs impliqués dans l'enchevêtrement des cétacés selon les approches examinées dans Bernaldo de Quirós et al (2018)¹¹ ;
- (5) **reconnait** les avantages d'une base de donnée bien documentée et consultable sur les entités impliquées dans les réseaux d'échouage, les banques de données et les banques de tissus (NETCOBAMS) et invite le Comité Scientifique et les autres scientifiques impliqués dans les réseaux d'échouage à fournir au Secrétariat de l'ACCOBAMS les informations pertinentes en utilisant les modèles disponibles sur NETCOBAMS ; et
- (6) **encourage** le développement de nouveaux outils et l'utilisation des outils existants des sciences participatives dans la région de l'ACCOBAMS ayant le potentiel de favoriser des alerte précoces et/ou des actions préliminaires lors d'échouages (par exemple, OBSenMER, groupes WhatsApp).

¹¹ Bernaldo de Quirós *et al.* (2018), Hartwick M, Rotstein D, Garner M, Bogomolni A, Greer W et al. (2018) Discrimination between bycatch and other causes of cetacean and pinniped stranding. *Diseases of Aquatic Organisms* 127: 83–95.)

RECOMMANDATION 12.8 - VALEUR DE LA DESIGNATION DES IMMA ET DES CCH POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ACCOBAMS***Aires d'importance pour les mammifères marins (IMMA)***

Les IMMA sont des " portions distinctes d'habitat, importantes pour les espèces de mammifères marins, qui ont le potentiel d'être délimitées et gérées à des fins de conservation ", et sont une initiative du Groupe de Travail commun UICN SSC/CMAP sur les aires protégées pour les mammifères marins (le " Groupe de travail "). L'identification des IMMA est réalisée par l'application de critères couvrant des considérations biologiques et écologiques clés pour les espèces de mammifères marins (Tetley et al. 2016). Ces critères ont été créés à la suite d'un processus d'experts et d'une consultation publique supplémentaire avec l'ensemble de la communauté de la science et de la conservation des mammifères marins. La Convention sur les Espèces Migratrices, avec la Résolution 12.13 adoptée à la COP12 à Manille en octobre 2017, a reconnu le processus IMMA, et a notamment demandé aux Parties et invités les Etats de l'aire de répartition des mammifères marins à identifier les zones spécifiques où l'identification des IMMA pourrait être utile.

En octobre 2016, le groupe de travail a joint ses efforts à ceux de l'ACCOBAMS pour identifier les IMMA en Méditerranée, avec le soutien de la Fondation MAVA. Un atelier d'experts a proposé l'identification de 41 IMMA candidates (cIMMA), ensuite réduites à 26 IMMA, 5 cIMMA et 39 zones d'Intérêt (Aoi) par un comité de révision indépendant¹².

Habitat Critiques pour les Cétacés (CCH)

Conformément au Plan de conservation de l'Accord (Annexe 2 de l'Accord), les Parties « s'efforcent de créer et de gérer des aires spécialement protégées pour les Cétacés correspondant aux aires qui constituent l'habitat des Cétacés ». Pour aider à la réalisation des objectifs de l'ACCOBAMS, la Résolution 3.22 a été adoptée en 2007 sur la nécessité de critères pour la sélection des aires protégées dans la région. Le concept « d'habitat critique » est couramment mentionné dans le contexte des AMP. Cependant, dans le contexte de la conservation et de la gestion des cétacés dans la région de l'ACCOBAMS, il est important d'incorporer dans le concept « d'habitat critique pour les cétacés (CCH) » des informations sur les menaces réelles et/ou potentielles au niveau des populations ; cela servira ensuite de base pour déterminer les candidats appropriés pour une AMP ou un réseau d'AMP. Il est préférable d'aborder cette question au cas par cas, à la lumière des connaissances scientifiques disponibles. L'approche par modélisation spatiale est un outil puissant à cet égard.

Les critères d'identification des sites potentiels pour des CCH ACCOBAMS peuvent inclure :

- les zones utilisées par les cétacés pour l'alimentation, la reproduction, la mise bas, l'allaitement et le comportement social ;
- les routes et couloirs de migration et les aires de repos connexes ;
- les zones où il existe des concentrations saisonnières d'espèces de cétacés ;
- les zones importantes pour les proies des cétacés ;
- les processus naturels qui soutiennent la productivité continue nécessaire à la recherche de nourriture des espèces de cétacés (upwellings, fronts thermique, etc.) ;
- les structures topographiques favorables à la recherche de nourriture pour les espèces de cétacés (canyons, monts sous-marins).

¹² These IMMAs have now been added to IMMAs from other regions in the world's oceans, accruing within the framework of a global process, and available to users and public scrutiny on the Task Force's website (www.marinemammalhabitat.org/imma-atlas/).

Ces critères peuvent être utilisés pour identifier des sites potentiels pour l'évaluation de l'occurrence des interactions entre les cétacés et les activités humaines, par exemple :

- les conflits signalés entre les cétacés et les activités de pêche (principalement dus à la déprédation lorsque les cétacés prennent des poissons dans les engins de pêche) ;
- les prises accidentelles importantes/fréquentes déclarées de cétacés ;
- l'observation intensive des baleines ou d'autres activités de tourisme maritime (c.-à-d. le risque de harcèlement) ;
- le transport maritime intensif qui peut entraîner des collisions avec les navires (et du bruit) ;
- les exercices militaires sont connus pour avoir lieu régulièrement et peuvent entraîner des collisions avec des navires et du bruit ; et
- les activités sismiques (surtout une menace à cause du bruit, mais aussi le risque de collision avec des navires).

Le Comité Scientifique souligne que les deux outils sont **différents** et **complémentaires** :

	IMMA	CCH
Echelle spatiale	Outil global (pas pour la mer Noire à l'heure actuelle)	Outil régional (Méditerranée et mer Noire)
Informations de base communiquées	Informations de base sur les zones importantes pour les mammifères marins	Zones d'importance pour les cétacés avec des menaces
Rôle	Identifier des zones spécifiques pour les mammifères marins (biocentrique)	Identifier les problématiques dans certaines zones spécifiques pour les cétacés et proposer des mesures de gestion (basées sur les menaces)
Espèces couvertes	Tous les mammifères marins	Cétacés
Evaluation	10 ans	3 ans
Lien	Le processus d'identification des CCH utilise les IMMA, les IMMA candidates et les zones d'intérêt où elles sont en place (ainsi que d'autres données de base sur la répartition et l'abondance des cétacés). Les CCH peuvent être l'une des sources à prendre en considération pour l'identification IMMA.	

Le Comité Scientifique **recommande** qu'en fournissant des conseils aux Parties dans le cadre de l'approche de gestion basée sur les menaces, il intègre les concepts des IMMA et des CCH. Les IMMA fournissent un processus biocentrique initial (par la définition spatiale des habitats les plus importants pour les animaux) qui sera suivi par l'utilisation de CCH, dans lequel la distribution spatiale des menaces est identifiée. Les conseils de gestion sont alors fondés sur l'intégration des deux approches et la priorisation des approches d'atténuation en fonction de chaque cas. Cela aidera à fournir aux Parties des recommandations sur des mesures de conservation ciblées et efficaces (sur une base saisonnière le cas échéant), y compris :

- la désignation de nouvelles AMP (ou l'extension d'AMP existantes) avec des mesures de gestion ciblées appropriées
- le zonage dans les AMP existantes
- les corridors entre les AMP
- des mesures d'atténuation des menaces spécifiques à appliquer dans l'ensemble de la région (par exemple, lignes directrices en matière de transport maritime ou de bruit, par l'intermédiaire de la CMS ou de l'OMI)
- au cours des processus de planification de l'espace marin.

L'utilisation des concepts d'IMMA et de CCH dans la région de l'ACCOBAMS aura une valeur ajoutée significative, car ces deux concepts se renforcent mutuellement. En effet, la portée mondiale des IMMA contribuera à promouvoir la reconnaissance et la visibilité au niveau international, tandis que les CCH fourniront un outil pour encourager

l'engagement régional et donner la possibilité de réviser plus fréquemment (tous les trois ans) la liste des zones préoccupantes pour les cétacés dans la région de l'ACCOBAMS, ainsi que de soutenir les mesures de conservation et de gestion correspondantes.

Le Comité Scientifique **encourage** les Parties à utiliser les deux outils pour alimenter d'autres initiatives dans la région.